



© VentDautan-Mediat

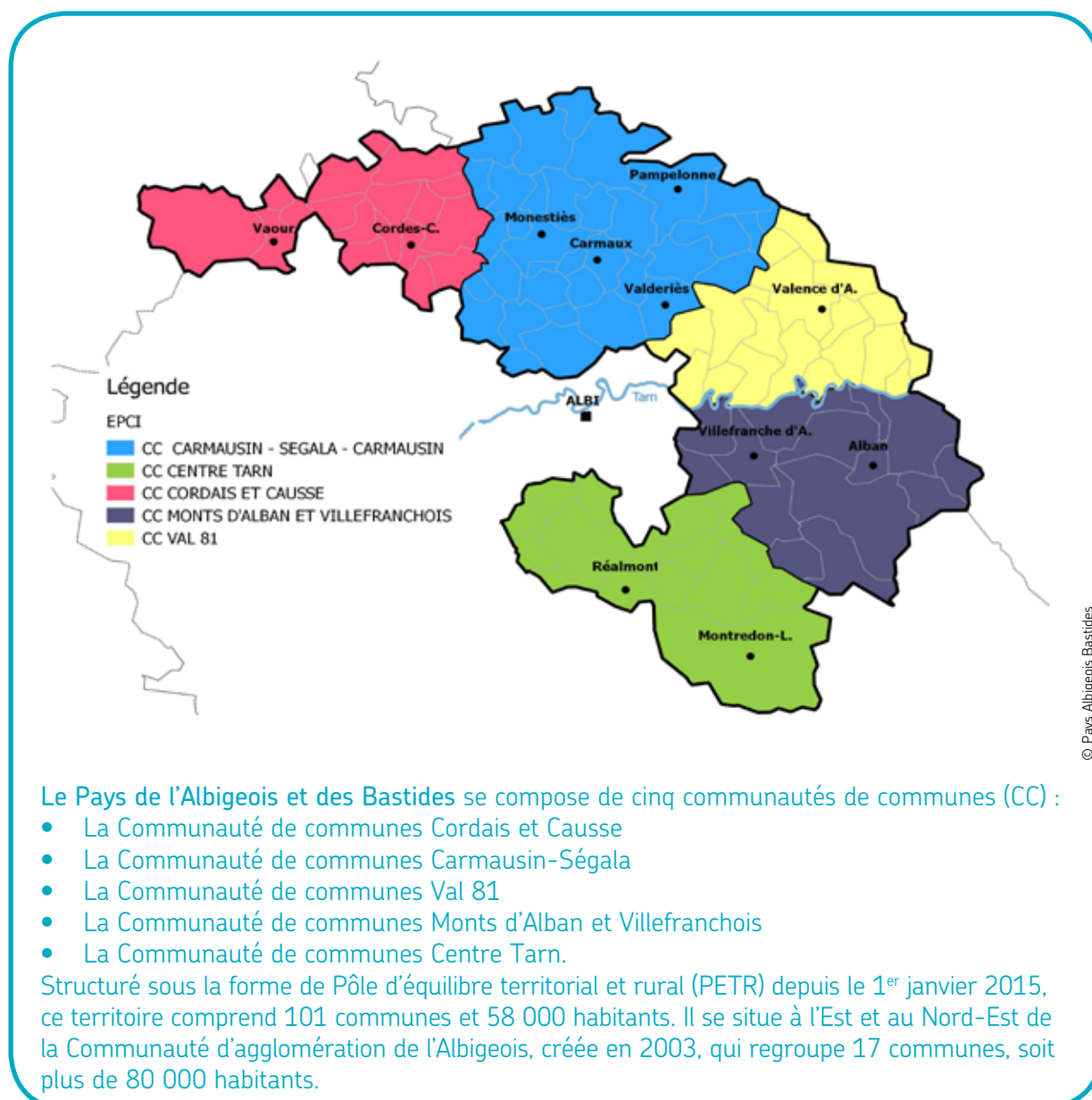


© VentDautan-Mediat

VUES D'ENSEMBLE DU PAYS DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

# Pays de l'Albigeois et des Bastides

La démarche d'accompagnement très solide des particuliers et des communes constitue un atout majeur dans le succès de la stratégie de transition énergétique menée par le Pays de l'Albigeois et des Bastides.



## Le territoire

Structuré sous la forme de Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Pays de l'Albigeois et des Bastides se compose de cinq communautés de communes. Le conseil syndical s'est substitué au Conseil d'administration de l'association qui avait porté pendant la décennie précédente le projet de développement du Pays. Ce territoire comprend 101 communes et 58 000 habitants. Il se situe à l'est et au nord-est de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, créée en 2003, qui regroupe 17 communes, soit plus de 80 000 habitants.

## Genèse de la démarche

Parmi les actions portées par le Pays figure l'animation, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat. Le Pays a ainsi réalisé en 2009 et 2010 plusieurs études qui ont caractérisé le territoire et les enjeux énergie-climat :

- un diagnostic énergie-climat territorial a permis, par secteur d'activité, de mesurer le niveau de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre ;
- une enquête sur l'implication et les rôles des collectivités du pays dans la lutte contre le changement climatique a abouti à un état des lieux des réalisations et initiatives sur le territoire contre le changement climatique et a identifié les leviers et les freins pour la mise en œuvre du plan climat ;
- une expérimentation de l'outil « ClimAgri® » - outil et démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre (GES) pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME-, qui a permis de mesurer plus précisément les consommations et émissions de GES de l'activité agricole et forestière.

L'ensemble du programme du Plan Énergie Climat Territorial (PECT) a été validé fin 2010 et mis en œuvre entre 2011 et 2013.

Les actions phares ont concerné la réduction de consommation dans le résidentiel, dans le patrimoine des collectivités locales, mais aussi

le développement de la production d'énergies renouvelables.

## Les actions phares mises en place par le Pays

- La thermographie par caméra des habitations est une technologie particulièrement efficace pour sensibiliser les habitants sur les déperditions énergétiques.
- La mise en place d'un « ambassadeur énergie » dont le travail est de diffuser une information adaptée auprès des particuliers (notamment en matière de financement) vient compléter ce diagnostic pour permettre de trouver les solutions adaptées.
- Le conseil en énergie partagée (CEP) auprès des collectivités. Il s'attache, dans un cadre contractuel, à dresser un état de lieux de la consommation d'énergie sous toutes ses formes (bâtiments, éclairage public, véhicules) ; il élabore ensuite des préconisations et en suit la mise en œuvre si la commune le décide. Le financement pour une phase expérimentale de trois ans est pris en charge à 50% par l'Ademe. Une cote part communale est demandée dans le cadre du contrat correspondant à environ 1€ par an et par habitant (pour un gain de 3€ d'économie). Un quart des communes s'est porté volontaire.

Pour encourager les collectivités à une plus grande exemplarité, un parcours de formation a été mis en place dès 2011 pour les élus et techniciens référents.

Tous ces volets du PCET ont bénéficié diversement d'un soutien financier de l'ADEME. En s'engageant dans un contrat triennal d'objectif régional énergie climat (COTEC), le Pays servira de territoire d'expérimentation dans les prochaines années, et devra, comme neuf autres PCET de la nouvelle grande région (LRMP) respecter un cahier des charges comprenant notamment des actions en matière de concertation, de suivi et d'évaluation participative de la démarche.



© VentDautan-Mediat

## Démarche pragmatique et portage politique

Les nombreuses actions de sensibilisation et l'accompagnement très solide des particuliers comme des communes constituent un atout majeur de la stratégie de transition énergétique menée par le Pays Et ce succès des actions de sensibilisation et des services de conseils mis en place au fil des ans auprès des collectivités et des habitants, a permis à la fois de renforcer le portage politique local de cette stratégie et la valeur ajoutée du Pays vis-à-vis des intercommunalités qui le composent. Les communautés de communes lui ayant, de fait, délégué cette mission.

Ici, la stratégie se veut pragmatique et s'appuie encore beaucoup sur une équipe technique compétente et qui a la confiance des élus : par contre, si l'ambition forte de transition énergétique existe bien (réduction de 20 % de l'énergie consommée à l'horizon 2020, rôle actif dans la Convention européenne des maires), elle est assez peu affichée sur le plan politique local.

## Vers un renouveau de la dynamique citoyenne ?

La recherche de la participation citoyenne s'est opérée dans le cadre du Conseil de développement

du Pays où les forces vives ont contribué à l'identification des actions et à leur diffusion. Une méthode d'association aux résultats obtenus a été recherchée, mais cette participation s'est cependant éteinte. Plusieurs initiatives ont cependant suscité l'intérêt d'entreprises et d'artisans qui sont vraiment partenaires du Pays : nuits de la thermographie, réhabilitation énergétique du parc ancien, émergence d'une initiative de récupération des effluents agricoles en vue de produire à la fois de l'énergie et des produits transformés réutilisables – méthanisation –, actions de formation dans le cadre du CFA.

Avec la création récente du PETR, un nouveau conseil de développement a été constitué, notamment dans l'optique de pouvoir contribuer à élaborer le nouveau projet de territoire du PETR. Une dynamique nouvelle émerge. S'il est soutenu par les élus et l'équipe technique du PETR, s'il se dote de modalités organisationnelles adéquates, ce Conseil de développement pourrait améliorer l'appropriation de la stratégie de transition énergétique par des habitants du territoire, développer fortement la mobilisation et jouer pleinement son rôle de « laboratoire d'idées ».

Une articulation de ce Conseil de développement avec celui

(intercommunal) qui sortira de la réorganisation territoriale dans le Caumausin-Ségala est également d'ores et déjà envisagée.

## Un souci de convergence dans l'élaboration des plans, schémas et projets territoriaux

Le Territoire du Pays est le lieu d'élaboration de plusieurs plans ou schémas qui intègrent en partie la préoccupation énergétique : la « charte du Pays » de l'Albigeois et des Bastides et le Projet de développement territorial, le « programme Leader » qui prépare la mise en œuvre de sa troisième phase (2014-2020 : Ressources locales de l'albigeois : lier l'innovation et les solidarités pour une économie résidentielle ( R.E.L.O.C.A.L.I.S.E.R ), les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH ) Carmaux Ségala et Monts d'Alban et Villefranchois.

Et au niveau du Schéma de cohérence territoriale (Scot) rural également : un atelier Énergie et Climat réunit ainsi régulièrement les élus. On utilise aussi le GES Scot, l'outil mis au point par le Centre d'études sur les réseaux, les transports et l'urbanisme (CERTU) pour définir l'impact de différents scénarios en matière de GES, aspect essentiel de la préparation des Projets d'aménagement et de développement durables (PADD). Enfin, notons l'importance des partenariats menés avec d'autres acteurs de la région dans l'accompagnement de la démarche du Pays, tels Solagro ou encore l'Ademe, qui permettent d'effectuer des avancées techniques et méthodologiques adaptées.

## Des coopérations ville-campagne à développer

Organisé au sein du grand bassin de vie de l'Albigeois, le Pays de l'Albigeois et des Bastides constitue un « croissant » autour de l'agglomération d'Albi qui polarise la majeure partie des activités du Pays.

Malgré cette grande proximité géographique, les relations entre les intercommunalités rurales

### LA SENSIBILISATION, MOTEUR DE LA TRANSITION

« Les nuits de la thermographie » consistent en un dispositif de sensibilisation et de conseils personnalisés qui a été mis en place par le Pays à destination des particuliers pour les inciter à réaliser des travaux d'économies d'énergie.

Plusieurs soirées ont été mises en place avec l'Espace Info Energie du Tarn et différentes sociétés de thermographie afin de sensibiliser les habitants aux déperditions thermiques.

En 3 ans, 16 soirées de la thermographie ont été réalisées, avec une fréquentation moyenne de 40 personnes par soirée. Ces animations ont ensuite permis de réaliser 190 visites de thermiciens chez les particuliers.



© VentDautan-Médiart

du Pays et la Communauté d'agglomération sont peu nombreuses. L'agglomération a d'ailleurs finalisé son propre PCET en 2013, sans aucune articulation avec celui du Pays réalisé peu de temps auparavant. Il en est de même dans le domaine des transports, ou dans le cadre du Scot du grand albigeois, celui de la gestion des déchets etc.

Ce véritable clivage territorial, constitue un « plafond de verre » pour les stratégies de développement des deux territoires, et « bride » en partie la stratégie de transition énergétique du Pays de l'Albigeois et des Bastides. La réorganisation territoriale en cours pourrait apporter des éléments d'évolution.

### Multiplier les opérations citoyennes

Depuis qu'il a été lauréat de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), le Pays de l'Albigeois et des Bastides a débuté une nouvelle étape de sa stratégie de transition énergétique. Il a d'une part multiplié les projets mobilisateurs (opérations

collectives et projets citoyens) et s'est doté d'autre part de nouveaux « outils » territoriaux, notamment pour développer fortement la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Ces projets se traduisent par :

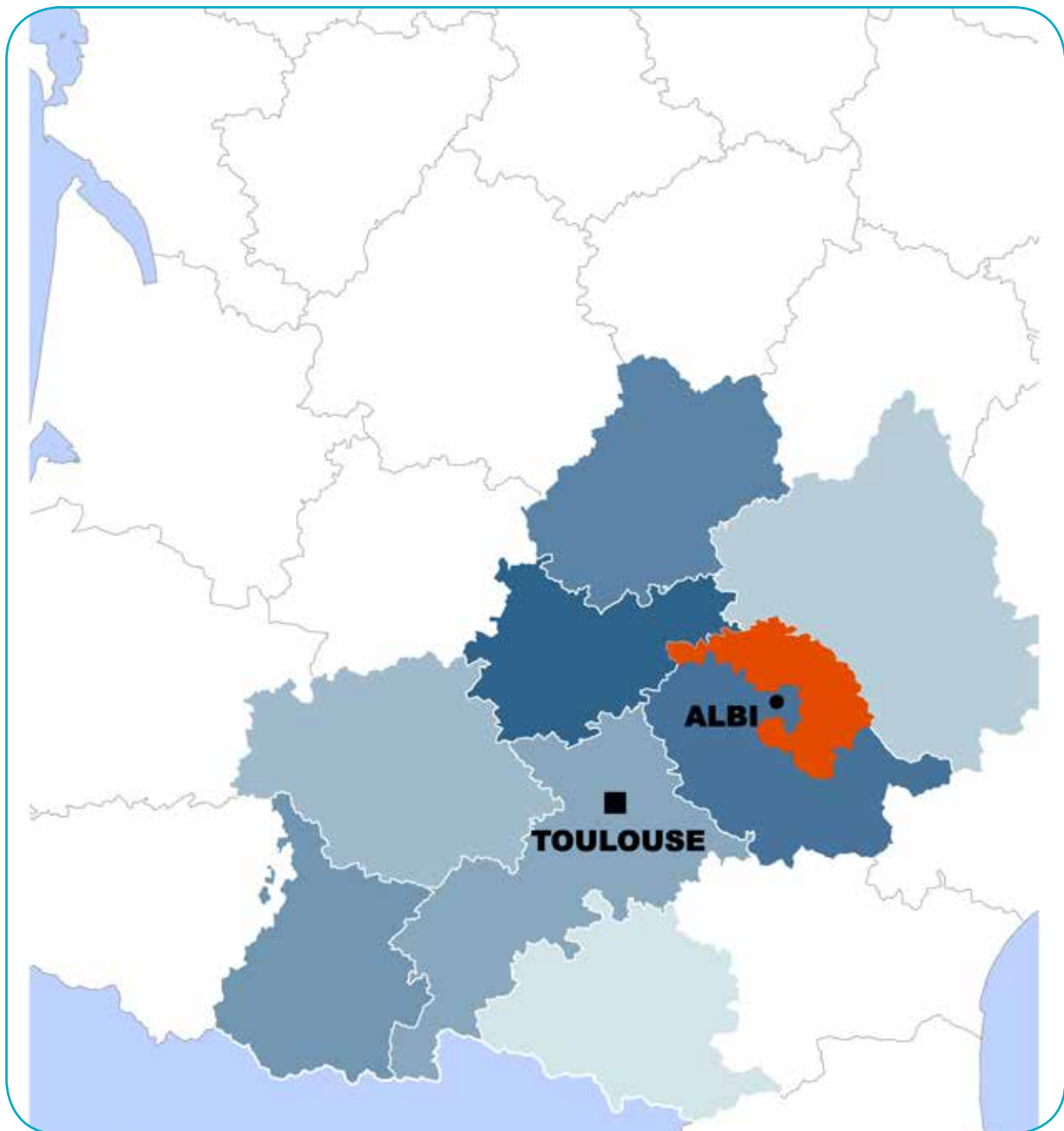
- **La création de plusieurs opérations collectives** – groupements de commande –, notamment pour les communes où s'organise l'extinction nocturne de l'éclairage public.
- **La réalisation d'une enquête** sur les déplacements qui est également envisagée, ainsi qu'un appel à projet citoyen pour la transition énergétique, notamment dans la perspective d'une maîtrise de la consommation et de constitution de groupement d'achats pour effectuer des travaux de réhabilitation de logements. De même, dans les 20 communes où ont eu lieu des séances de thermographie, les ambassadeurs inciteront à la formation de groupements d'achat de particuliers.
- **La mise en place d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif** devrait permettre de pérenniser l'action d'accompagnement entreprise avec la perspective de mobilisation d'un investissement

citoyen (CEP et ambassadeur).

- **Un projet de méthaniseur** devrait voir le jour avant octobre 2016 dans une zone propice (résultat d'un diagnostic pilote réalisé sur les émissions et consommations des pratiques agricoles – l'agriculture est en effet responsable de 65% des GES du territoire). Ce sera l'aboutissement d'un travail de cinq ans de sensibilisation préalable auprès des agriculteurs, pour effectuer les investissements nécessaires sur chaque exploitation (récupération des effluents d'épandage), assurer l'approvisionnement en déchets organiques, convaincre la cinquantaine d'agriculteurs concernés avec l'appui de la Chambre d'agriculture, de l'intérêt de la « réutilisation maîtrisée » du digestat conditionné.
- Un projet de parc photovoltaïque de 50 ha devrait voir le jour près de Carmaux, dans la zone de loisirs et d'activités « Cap découverte », créée sur l'ancien site minier.

### Une organisation territoriale en pleine évolution

Dans ce territoire, qui n'a pas achevé sa réorganisation territoriale, le maintien de la préoccupation énergétique est clairement pris



© Pays Albigeois Bastides

en charge par le Pôle d'équilibre territorial et rural, qui concentre une part non négligeable des moyens en ingénierie et des leviers financiers pour donner suite au Plan Climat.

Le PETR constitue en outre l'organisation territoriale dont le périmètre servira probablement de limites aux réorganisations à venir issues de la loi NOTRe : après avoir connu neuf communautés de communes, puis cinq, le seuil de population adopté par la « loi NOTRe » pourrait donner lieu à la constitution de deux Communautés de communes (Cordais-Causse et Caumarsin-Ségala) comme

le précise le projet de schéma intercommunal présenté le 12 octobre 2015 qui sera arrêté par le préfet au 31 mars 2016, les nouveaux périmètres prenant effet au 1er janvier 2017.

Deux intercommunalités (Centre-Tarn et Monts d'Alban et Villefrancois) envisageraient également leur transformation en communes nouvelles et pourraient rejoindre ensuite la Communauté d'agglomération d'Albi.

Cette évolution n'entraînerait pas toutefois la disparition du PETR. Il devrait continuer à assurer le travail de coordination et d'impulsion, en

faisant de la transition énergétique un élément de cohérence de son projet de développement territorial. Enfin, il devrait chercher à développer les implications concrètes des communautés de communes, des communes et des diverses composantes de la société civile.

Stéphane LOUKIANOFF  
et Gérard LOGIÉ  
Entretiens réalisés en  
juin 2015